

Communiqué de presse

Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 Près de 2,75 milliards d'euros dédiés à la Bourgogne-Franche-Comté

Fabien Sudry, préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ont signé, vendredi 5 février 2021, l'accord de relance Etat-Région et l'accord stratégique du CPER (contrat de plan Etat-Région) 2021-2027, en présence de Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Ce contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 table sur une enveloppe globale de près de 2,75 milliards d'euros, au service des concitoyens, des territoires et des acteurs qui font vivre la Bourgogne-Franche-Comté. Il inclut :

- l'accord de relance État-Région 2021-2022 (1,25 milliard d'euros) ;
- l'accord stratégique sur les orientations du contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 couplé aux crédits valorisés (1,49 milliard d'euros).

Financé à parité entre l'Etat et la Région, ce CPER 2021-2027 tient compte des conséquences majeures de la pandémie. Nous sommes, en effet, profondément et durablement marqués par la crise sanitaire, économique et sociale exceptionnelle, qui nous touche dans nos vies quotidiennes, dans nos équilibres et dans nombre de nos usages.

La signature de ces deux accords, à l'hôtel de Région à Besançon, en présence de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, de la présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, et du préfet de la région, Fabien Sudry, matérialise ainsi l'engagement total et coordonné de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans la relance et dans la préparation de notre avenir.

Trois objectifs majeurs sont, ainsi, ciblés par ce CPER 2021-2027 :

- la ré-industrialisation de notre territoire ;
- la lutte contre la désertification rurale et contre les inégalités territoriales ;
- la neutralité carbone.

A ce titre, le CPER 2021-2027 finance la mise en œuvre de projets essentiels à l'intérêt général décliné en 10 thématiques :

- enseignement supérieur-recherche, innovation ;
- transition écologique et énergétique ;
- cohésion territoriale ;
- mobilités multimodales ;
- emploi-formation ;
- numérique ;
- économie sociale et solidaire ;
- culture-patrimoine ;
- sport ;
- égalité entre les femmes et les hommes.

Contacts presse :

Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté :

Cécile Hermier – cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr – tél 03 80 44 64 05

Région Bourgogne-Franche-Comté :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr – tél 03 80 44 34 66